

MAIRIE DE PUYGROS
687 Route du Lac
Chef-lieu
73190 PUYGROS
TEL : 04 79 84 70 65

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 OCTOBRE 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 11

Présents : 6

Votants : 6 + 2

Absents : 5

Date de la convocation

16/10/2023

Date d'affichage

24/10/2023

Exécutoire

24/10/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois du mois d'octobre à vingt heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc MEUNIER.

Présents : ARIZIO Jacques - BELLEMIN Franck - CHALAND Claudine - MEUNIER Luc - REGOTTAZ Françoise - TORRES Rémi

Absents : DARTIS Nicolas - CAILLE Anthony - GACHET Anthony - GACHET Laurent – PROVENT Marlène

Pouvoirs : DARTIS Nicolas donne pouvoir à REGOTTAZ Françoise – PROVENT Marlène donne pouvoir à CHALAND Claudine.

Président de séance : MEUNIER Luc

Secrétaire de séance : TORRES Remi

Quorum (6 personnes présentes) : ☒ Oui ☐ Non

Ordre du jour de la séance :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 25 septembre 2023.
- 2023/24 : Demande de subvention au titre du FDEC 2024.
- 2023/25 : Révision des baux communaux.
- 2023/26 : Décision modificative n°2 – Budget 2023.

Demande scrutin particulier :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 25 septembre 2023.

☐ Oui ☒ Non

- Demande de subvention au titre du FDEC 2024.

☐ Oui ☒ Non

- Révision des baux communaux.

☐ Oui ☒ Non

- Décision modificative n°2 – Budget 2023.

☐ Oui ☒ Non

Ouverture de séance : 20H00.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 23 septembre 2023.

Monsieur le Maire fait lecture du procès-verbal du conseil municipal du lundi 23 septembre 2023.
Il demande à l'assemblée si des remarques sont à formuler sur le contenu du procès-verbal.

Sans observation, le compte rendu est adopté à l'Unanimité.

2023/24: Demande de subvention au titre du FDEC 2024.

Une aide financière est sollicitée auprès du Département au titre du Fond Départemental pour l'Équipement des Communes (FDEC). Cette subvention permettrait de financer les projets :

- Rénovation de la voirie communale « Route des Vlars ».
- Remplacement du beffroi de l'église communale.

Afin de permettre l'inscription de ces projets sur la liste des propositions pour la programmation 2024, il convient au Conseil municipal de délibérer.

Débat entre les membres du conseil municipal :

Aucun débat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter cette subvention auprès du Département au taux le plus élevé possible et d'accomplir toutes les formalités à ce sujet.

2023/25 : Révision des baux communaux 2024.

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs des baux appliqués sur la commune sont basés sur la 4^{ème} catégorie "terres médiocres" de l'arrêté préfectoral.

Il informe les conseillers municipaux que l'arrêté préfectoral DDT/SPADR n°2023-1068 en fixe les valeurs minima et maxima respectivement à 13.19€ au 39.55€ l'hectare.

Monsieur le Maire rappelle que le tarif des baux communaux est de 15€ l'hectare depuis l'année 2018.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil de se prononcer sur le tarif à fixer pour l'année 2024.

Débat entre les membres du conseil municipal :

Aucun débat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE FIXER** le tarif des baux communaux à 17.00 € l'hectare pour l'année 2024.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à faire appliquer ce tarif.

2023/26 : Décision modificative n°2 – Budget 2023.

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un rectificatif est à apporter au niveau du budget communal 2023.

En effet, il convient de délibérer afin d'augmenter les crédits nécessaires en investissement sur le chapitre 13 « Subvention d'investissement » et au chapitre 21 « Immobilisations corporelles » afin de pouvoir percevoir la subvention de l'éducation nationale suite à la convention signée lors du dernier conseil municipal.

De ce fait, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil les mouvements de crédits suivants :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Investissement				
21841 : Matériel de bureau et mobilier scolaire	0.00	16 574.00	0.00	0.00
Total 21 : Immobilisations corporelles	0.00	16 574.00	0.00	0.00
1321 : Etat et établissement nationaux	0.00	0.00	0.00	16 574.00
Total 13 : Subvention d'investissement	0.00	0.00	0.00	16 574.00
TOTAL INVESTISSEMENT	0.00	16 574.00	0.00	16 574.00
Total général	16 574.00		16 574.00	

Débat entre les membres du conseil municipal :

Aucun débat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les rectifications proposées.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Aucune question diverse.

La séance est levée à 20H12.

Le secrétaire de séance,
Monsieur Rémi TORRES

Le Maire,
Monsieur Luc MEUNIER




